

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2020

Affiché le 04/02/2020

Etaient présents :

M. ALBERTI Fabrice, Mme AUBRY Marie-France, Mme BERTHELOT Béatrice, M. CRESTIN Olivier, Mme DEYLAUD VIGNAL Sandrine, M. FOURNIER Fabrice, Mme GANDIOL Denise, Mme GIRARD Chantal, M. MUSCAT Gérard, M. NAZY Rudy, M. André NAFRAICHEUR, M. PELLOUX Patrick, M. PHILIBERT Pierre, Mme REBOUL Sonia, Mme ROMAN Christel, M. SENERS Alexandre, Mme TERME Karine, Mme VIGNAL Chantal.

Etaient absents :

- M. ALLARD Thierry,

Le quorum du Conseil Municipal étant atteint, Mme Béatrice BERTHELOT a été désignée secrétaire de séance à la majorité des suffrages.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16/12/2019 :

Le Conseil Municipal approuve **A L'UNANIMITE** le compte rendu du Conseil Municipal du 16/12/2019

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ajouter deux points à l'ordre du jour :

- attribution d'un bon d'achat pour un départ en retraite
- modification du temps de travail d'un contrat de travail à durée déterminée

Le Conseil Municipal accepte à **l'unanimité**.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- décision 2019-073 : signature d'un avenant n° 3 au marché de travaux relatifs à l'extension du système de vidéo-protection pour un coût de 4 868.40 € TTC le montant total du marché était porté à Total de 134 519 €
- décision 2020-001 : extension de la régie des droits de place aux commerces et spectacles ambulants
- décision 2020-002 avenant au bail de Mme SUSIN
- décision 2020-003 : décision fixant la gratuité de la salle des fêtes pour les élections

1°) DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET PRINCIPAL 2019 (n° 2020-004)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, autorise le Maire à transférer des crédits du chapitre 65 au chapitre 011 (dépenses courantes) en raison du dépassement des crédits prévus au budget 2019 à hauteur de 2 454 €.

2°) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL (n° 2020-005)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, approuve la modification du Tableau des Effectifs à compter du 4 février 2020 afin de tenir compte des départ en retraite et avancement de grade à venir en 2020, il modifie les trois postes à non temps complet en postes à temps complet.

3°) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE DENOMME EPCC PONT DU GARD CONCERNANT LES CARTES D'ABONNEMENT (n° 2020-006)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPCC Pont du Gard prévoyant la gratuité d'accès aux habitants de Meynes en contrepartie d'un partenariat en terme de communication du site, pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, renouvelable une fois. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.15 heures.

4°) OUVERTURE ESTIVALE DE LA PISCINE ET CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT À TEMPS COMPLET POUR FAIRE FACE À DES BESOINS LIÉS À UN BESOIN SAISONNIER – ÉTÉ 2020 (n° 2020-007)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- Autorise Monsieur le Maire à exploiter la piscine municipale du 27 mai 2020 au 30 août 2020
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel à temps complet, titulaire du Besaan ou équivalent, pour besoins saisonniers pour la période du 26 mai 2020 au 31 août 2020 inclus, étant précisé qu'il sera rémunéré sur la base de l'indice majoré 415 - échelon 8 du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives, aux conditions sus-énoncées.
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour 2020

5°) MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN ET EAUX DE VIE DE VIN (n° 2020-008)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**, adopte la motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin

6°) BON D'ACHAT A L'OCCASION D'UN DEPART EN RETRAITE (n° 2020-009)

Le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à offrir au nom du Conseil Municipal à M. MONNIER un bon d'achat de 900 € en remerciement de ses années de services.

7°) MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT CONTRACTUEL (n° 2020-010)

Le Conseil Municipal **A L'UNANIMITE** autorise Monsieur le Maire à modifier le temps de travail d'un agent contractuel (Mme GUSELLA) si le besoin de service l'impose et de le porter de 21.5 % à jusqu'à hauteur de 36.26 % dès le 1^{er} mars 2020 ou à payer les heures complémentaires qui seront faites durant la période de test.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.40 heures.

Le Maire

Rudy NAZY

